

Image not found or type unknown



Délai entre la convocation et l'AG extraordinaire

Par **lilasiris**, le **20/12/2018** à **15:41**

Bonjour

Merci à IDB pour la réponse.

J'ai une autre question. Sur le courrier adressé au syndic pour sa révocation peut-on proposer des jours (car certains sont loin ou travaillent, prendre en compte les jours de fermeture du syndic) et une date qui soit antérieure à 22 jours?

Merci beaucoup